



N° : 2023DM36

**SERVICE** : Finances

**REF.** : IM

## DECISION DU MAIRE 2023

### Objet

Demande de subvention au Conseil Départemental du Val d'Oise pour la renaturation du passage Kington

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 4° et L.2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire » autorisant le maire à demander à tout organisme financeur, quels que soient le montant et la nature de l'opération, l'attribution de subventions nécessaires au financement des investissements communaux, d'approuver les plans de financement correspondant et de les signer,

Vu le fonds départemental d'aides à l'investissement des collectivités et plus particulièrement la fiche « Solutions fondées sur la nature en ville » au chapitre Environnement & Développement,

Considérant l'intérêt pour la commune d'en solliciter l'octroi pour aider au financement de la renaturation du passage Kington,

Considérant que cette aide permettrait la réalisation des travaux,

### DECIDE

**Article 1** : De solliciter une subvention d'un montant de 12 862 € HT auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre des « Solutions fondées sur la nature en ville »

**Article 2** : De présenter le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES (€)			RECETTES (€)		
Libellé	Prévisions (HT)	%	Libellé	Prévisions (HT)	%
Travaux de renaturation	47 536,40 €	92,39%	Conseil Départemental	12 862,95 €	25,00%
			PNR	7 500,00 €	14,58%
Végétaux	3 915,40 €	7,61%	Fonds propres	31 088,85 €	60,42%
<b>Coût total du projet (HT)</b>	<b>51 451,80 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 451,80 €</b>	<b>100,00%</b>

**Article 3** : De signer tous les documents utiles à la demande de subvention ainsi qu'au versement de ladite subvention dans le cas où celle-ci serait accordée.

**Article 4** : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité et d'en rendre compte au prochain conseil municipal.

Fait à Marines, le 23 août 2023

Le Maire,

Nadine NINOT